

DEROULEMENT DES FORMATIONS CATEGORIES B – CS - AAC.



Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.



Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'enjeu de la formation à la conduite ne peut pas se limiter au simple mode d'emploi du véhicule par le biais d'une transmission de connaissances théoriques et techniques. Elles sont nécessaires mais restent insuffisantes ! Le futur conducteur reste avant toute chose un citoyen qui doit réfléchir à son rôle dans la société ainsi qu'à son comportement au milieu des autres usagers de la route, avec lesquels il doit partager en tenant compte de leurs difficultés et de leur vulnérabilité.

Ce niveau de compréhension aura pour intérêt de permettre la mobilisation de chacun à analyser sa conduite, ce qui l'influence et l'organise parfois à son insu.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et responsable.



Le déroulement de la formation traditionnelle B

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il est fidèle au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC)

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités seront mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression vous accompagnent dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer un élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur préciseront les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)	
	Date: 25/02/2015
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Candidat: [Nom]
Numéro de l'examen: [Numéro]	Prénoms: [Prénoms]
Catégorie: B	Notes: [Notes]
	Catégorie: B

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque
	E	0	1	2	
Connaître et maîtriser son véhicule					
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord					
Effectuer des vérifications du véhicule					
Connaître et utiliser les commandes					
Appréhender la route					
Prendre l'information					
Adapter son allure aux circonstances					
Appliquer la réglementation					
Partager la route avec les autres usagers					
Communiquer avec les autres usagers					
Partager la chaussée					
Maintenir les espaces de sécurité					
Sous-totaux	1	2	21	1	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	+1				
Courtoisie	+1				
Total général	29				



BILAN	FAVORABLE (2)
(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)	
(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical	



Le déroulement de la conduite accompagnée : AAC

La conduite accompagnée permet notamment :



d'acquérir une expérience de conduite et gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais le plus important : en tant que futur conducteur

La formation initiale est identique à la formation au permis B et se passe dans les mêmes conditions. Une fois l'examen du code obtenu, et lorsque le niveau de conduite est jugé satisfaisant par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (après au moins 20 heures de formation obligatoire - ou davantage si l'enseignant le juge nécessaire), l'enseignant délivre à l'élève une attestation de fin de formation initiale (**AFFI**). Celle-ci prouve que l'élève a atteint le niveau nécessaire et indispensable pour commencer la conduite avec un accompagnateur.

Il doit notamment savoir :

- maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul ;
- choisir sa position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- connaître les situations présentant des difficultés particulières.



Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage de l'élève. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance du candidat, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée

Attention : l'autorisation de circuler en conduite accompagnée n'est valable que sur le territoire Français.

Une fois l'attestation AFFI « en poche » un rendez-vous pédagogique préalable vous est proposé avec l'accompagnateur. Il est obligatoire et dure deux heures minimum.

Le candidat se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. Ce dernier profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrés par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité dans la formation.

La conduite avec l'accompagnateur (ou les accompagnateurs) se déroule ensuite sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, le conducteur devra parcourir au minimum 3 000 kilomètres, sous la vigilance et les conseils de l'accompagnateur.

Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève, l'un entre 6 et 8 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus) et l'autre à l'issue des 3 000 km.

C'est lors de ce deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si vous êtes prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire (à partir de 17 ans ½).

La conduite supervisée : CS



La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum en formation dans l'école de conduite de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Elle permet d'acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant et d'améliorer ses acquis à moindre coût, notamment en attendant de repasser l'examen en cas d'échec à l'épreuve pratique.

On peut y accéder soit au moment de l'inscription, soit après un échec à l'épreuve pratique. Dans tous les cas, il faut avoir réussi son code et avoir suivi une formation initiale d'au moins 20h à l'issue de laquelle l'enseignant délivre l'attestation de fin de formation initiale figurant en annexe du livret d'apprentissage.

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant de la conduite, de l'élève et du futur accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite supervisée



Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Elle est identique quel que soit la formule choisie.

B - AAC - CS



Vous recevrez une convocation pour vous présenter à l'examen du permis de conduire à la date et à l'heure fixée, muni d'un titre d'identité. L'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire.

Il s'agit pour vous de conduire comme lors de vos leçons et d'appliquer ce qui a été appris.

Vous devez notamment :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser un arrêt de précision et réaliser une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours



- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et des instructions précises qui en fixent les modalités.

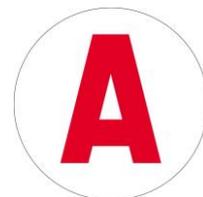
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.
- Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.
- Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Un enseignant de l'établissement sera présent lors de votre prestation

Le résultat pourra être consulté sur le site :

[www.securite-routier.gouv.fr/
resultat-du-permis-de-conduire](http://www.securite-routier.gouv.fr/resultat-du-permis-de-conduire)



Groupe Ecol'Auto LAMM

47 rue d'Illzach – 68100 MULHOUSE

☎ : 09 53 87 98 94 - ✉ : europa@groupelamm.fr

SARL au capital de 50 000 € - Siret 947 250 312 00131 – Code APE 8553Z

Registre du commerce Mulhouse 90 B 349

N° Agrément E 100 68 00 900

Banque CCM N° 10078 03000 00020367945 30 – Lieu de Juridiction Mulhouse